



# UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE UPA

---

RCF 08/37/14

## RESOLUTION

sur

### *“La micro finance comme moyen de lutte contre la pauvreté en Afrique et de promotion de l'autonomisation économique des femmes”*

Le Comité des femmes parlementaires de l'Union Parlementaire Africaine, réuni le 31 octobre 2014 à Rabat, (Maroc);

**Considérant** que l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et d'une croissance visant à la réduction de la pauvreté et à la réalisation de tous les OMD ;

**Considérant** que des approches et des partenariats novateurs s'imposent pour porter sur une plus grande échelle les efforts en faveur du renforcement du pouvoir d'action économique des femmes ;

**Conscient** que l'égalité des sexes, stipulée dans nos constitutions, l'autonomisation des femmes, la possibilité pour elles d'exercer pleinement tous leurs droits fondamentaux et la réduction de la pauvreté sont des facteurs déterminants du développement économique et social ;

**Considérant** que l'autonomisation économique des femmes est une partie intégrante de leurs droits et de la construction de sociétés équitables ;

**Considérant** que dans le domaine du travail rémunéré, les femmes rencontrent des obstacles à différents niveaux et qu'elles assument l'essentiel du travail familial et domestique non rémunéré ;

**Considérant** l'insuffisance financière des organismes nationaux de la micro finance, qui font face à une demande grandissante ;

**Considérant** le même taux d'intérêt appliqué aux deux catégories de femmes pauvres, à savoir : les femmes très pauvres et les femmes vulnérables ;

**Recommande :**

- 1- La mise en place de politiques judicieuses par les pouvoirs publics, l'adoption d'une approche globale et un engagement de la part de tous les acteurs du développement;
- 2- L'adoption des législations nationales qui reconnaissent la capacité juridique des femmes en vue de permettre leur accès aux microcrédits et à l'autonomie de la gestion de leurs propres sources ;
- 3- Une meilleure politique de vulgarisation de la microfinance et de sensibilisation des micro entrepreneurs;
- 4- La mobilisation de fonds conséquents et permanents pour permettre aux organismes de micro finance créés par l'Etat de jouer pleinement leur rôle;
- 5- Un investissement majeur par les Etats pour la lutte contre l'analphabétisme en vue de son élimination ou son éradication ;
- 6- Un meilleur accompagnement et encadrement des femmes et des projets individuels dans les zones rurales par les Institutions de micro finances (IMF), ainsi qu'une formation appropriée au profit des femmes dans la gestion des microcrédits;
- 7- La sensibilisation des bénéficiaires sur la nécessité d'avoir une culture d'épargne et d'assurance;
- 8- La mise en place de mécanismes pour faciliter la création des IMF afin que tous les détenteurs de projets (hommes, femmes, jeunes), puissent avoir un large choix d'offres de financement;
- 9- L'accès des femmes aux ressources et aux outils économiques, notamment à l'emploi, aux services financiers, aux biens fonciers et autres moyens de production, à la formation et à l'information sur les marchés ;
- 10- Un accès plus équitable aux ressources et aux services (terre, eau, technologie, innovation, crédit, services bancaires), ce qui permettra de renforcer les droits des femmes, d'accroître la productivité agricole, de faire reculer la faim et d'améliorer la croissance économique;
- 11- La conception de programmes d'infrastructures de manière à ce que les populations puissent profiter au maximum des avantages qu'offrent les routes, les services de transport, les télécommunications, l'énergie et l'eau, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté;

- 12- L'amélioration des possibilités d'emploi des femmes et une plus grande attention de la part des acteurs du développement en reconnaissant et en valorisant davantage le travail familial et domestique non rémunéré qui contribue à la prospérité économique ;
- 13- La prise en compte de la catégorie de femmes pauvres dans l'application du taux d'intérêt dans le remboursement des crédits ;
- 14- L'attention à l'importance des questions sociales permettant d'améliorer l'environnement dans les politiques économiques (santé et enseignement), pour éradiquer la pauvreté ;
- 15- L'accès à la commercialisation au profit des femmes ayant bénéficié de financement ;
- 16- L'émergence et l'élargissement de la classe moyenne dans les sociétés africaines (non seulement les individus), en vue de permettre aux sociétés de sortir de la sphère de la pauvreté ;
- 17- La prévision de nouvelles récompenses favorisant la compétitivité, la création et l'innovation ;
- 18- L'instauration d'une coordination dans les entreprises agissant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et conjuguer leurs efforts, à l'effet de parvenir à des résultats positifs et utiles ;
- 19- La recherche des moyens technologiques simples au niveau des sites pour améliorer le travail.